

Audrey Tournon condamnée pour diffamation



Audrey Tournon.

/ PH ARCHIVES
E.EB.

La conseillère d'opposition a été reconnue coupable de diffamation envers deux notaires. Elle a fait appel.

Son blog, eyguiere-sinfo.wordpress.com, commence à être connu. Récemment, la conseillère municipale d'Eyguières, Audrey Tournon a même été condamnée pour deux articles qui y sont

parus, l'un le 24 septembre 2024, intitulé "Le grand restaurant" et l'autre le 30 octobre 2024, "Après le Grand restaurant : la crise de foi(e) les mettant en cause".

Elle y évoquait, dans le cadre du contrat de concession de l'aérodrome, la société chargée de gérer ce qui devait être le restaurant (contrat annulé par la justice administrative depuis) nommée Sarl Les pistes. Audrey Tournon avait trouvé que seule une entreprise portant ce nom existait et qu'elle appartenait à un notaire salonais, Vincent Colonna, et son épouse, notaire également, mais à Aix, Lauriane Hugues de Valaurie.

Diffamation envers particuliers

Audrey Tournon raconte comment ceux-ci avaient nié être concernés par ce projet alors que pour elle, ils l'étaient. Les deux notaires ont donc porté plainte pour diffamation envers particuliers, par parole, écrit, image ou moyen de communication électronique.

Le tribunal d'Aix-en-Provence leur a donné raison et a condamné Audrey Tournon à payer au couple de notaires la somme totale de 3 000 € avec sursis pour le préjudice moral et 750 € pour leurs frais d'avocat. Ainsi qu'à la publication de la condamnation sur le blog de l'élue.

Mais cela n'est pas pour tout de suite. En

effet, la conseillère municipale a d'ores et déjà fait appel, ce qui suspend la condamnation. Pour elle, *"il n'est pas question que je sois condamné pour diffamation puisque si on lit bien la loi, ce n'est pas le cas"*. Quant à Maître Lucien Simon, l'avocat des notaires, contacté hier, il nous a expliqué qu'il n'avait pas eu d'autre choix que d'aller en justice, Audrey Tournon ayant refusé de publier un correctif, alors que ses clients *"ont juste un appartement à la montagne, qu'ils louent, d'où l'existence d'une société et qu'ils n'ont rien à voir avec Eyguières"*. À suivre, donc lors d'une prochaine audience...

Emmanuelle ELBAZ

eelbaz@laprovence.com